

A ma maison

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 000 euros

207, Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

508 966 454 RCS Romans

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MARS 2025

A l'issue de la signature de l'acte de cession d'actions,

La Société LSK GROUPE, nouvellement associée unique de la Société par Actions Simplifiée « A ma maison », au capital de 7 000 euros, divisé en 70 actions de 100 euros chacune, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Démission – Nomination du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la décision de Madame Christine BLANCHARD de démissionner de ses fonctions de président de la société à compter de ce jour.

Elle décide de nommer en remplacement aux fonctions de Président :

. La société LSK GROUPE

Société à responsabilité limitée au capital de 405 000 euros,
Dont le siège social est à Montpellier (34000), Le Lead, 90 Rue Maryam Mirzakhani,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro
531 946 820,

pour une durée indéterminée, et à effet de ce jour.

La société LSK GROUPE déclare, par la voix de son représentant légal Monsieur Ludovic KUNTZMANN, qu'elle accepte sa nomination aux fonctions de président de la société et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au cabinet JURIDOC, dont le siège est à Lattes (34970), Boirargues, Immeuble Audace, 1366 Avenue des Platanes, aux fins d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé électroniquement par l'associée unique, l'ancien et le nouveau président.

Signature électronique

A titre de convention de preuve, il est convenu que le présent acte est signé sur support électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, et notamment les articles 1366 et suivants du Code civil.

A cet effet, le présent acte est signé grâce à la plateforme YouSign permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires, et garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Chaque signataire prend acte que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Les présentes feront donc foi de l'écriture et de la signature des parties, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause.

Société LSK GROUPE
Ludovic KUNTZMANN

Christine BLANCHARD